

Lancement d'une augmentation de capital complémentaire de 800 K€ Prix de souscription fixé à 9€ par action

Paris, le 21 septembre 2012

La société Méthanor annonce le lancement d'une augmentation de capital complémentaire de 796.644 € avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette émission a pour objectif de permettre à Méthanor d'accroître sa capacité de financement d'unités de méthanisation agricole et de permettre, le cas échéant, à des investisseurs n'ayant pas pu participer à l'introduction en bourse en juillet dernier de devenir actionnaires de Méthanor.

Modalités de l'opération

- Montant maximal de l'émission : le montant total de l'émission des actions nouvelles s'élève à 796.644 euros (dont 708.128 euros de nominal et 88.516 euros de prime d'émission)
- Nombre maximal d'actions nouvelles émises : 88.516
- Faculté d'extension : non applicable
- Prix de souscription : le prix de souscription unitaire d'une action nouvelle est de 9 euros dont 8 euros de valeur nominale et 1 euro de prime d'émission
- Date d'ouverture et de clôture de la période de souscription : du 25 septembre 2012 au 10 octobre 2012 inclus
- Droit préférentiel de souscription à titre irréductible: la souscription des actions nouvelles est réservée par préférence, aux actionnaires existants, ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 4 (quatre) actions nouvelles pour 21 (vingt et un) droits préférentiels de souscription, sans qu'il soit tenu compte des fractions. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions anciennes ou de droits préférentiels de souscription pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles pourront acheter ou vendre le nombre de droits préférentiels de souscription permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles.
- Droit préférentiel de souscription à titre réductible : non applicable.
- Exercice du droit préférentiel de souscription: pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 25 septembre 2012 et le 10 octobre 2012 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces. Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Le droit préférentiel de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action ancienne.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par CACEIS Corporate Trust - 14 rue Rouget de Lisle - 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des actions.

- Cotation du droit préférentiel de souscription : non applicable
- Limitation de l'augmentation de capital: si les souscriptions à titre irréductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Gérant pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues à l'article L.225-134 du Code de commerce ou certaines d'entre elles seulement et à l'exclusion d'une offre au public au sens des articles L.411-1 et L411-2 du code monétaire et financier.
- Garantie : l'émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin.
- Cotation des actions nouvelles: les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Nyse Alternext. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions anciennes et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations. L'admission aux négociations des actions nouvelles est prévue le 23 octobre 2012.

Avertissement: En application des dispositions de l'article L 411-2 du code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF car le montant total de l'offre est compris entre 100 000 € et 5 000 000 € et porte sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50% du capital de la Société.

Un avis aux actionnaires relatif à cette émission est publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

RETROUVER TOUTE L'INFORMATION SUR WWW.METHANOR.FR

Avertissement: Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Méthanor dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Méthanor aux Etats-Unis. Les actions de Méthanor ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. Méthanor n'envisage pas d'enregistrer une offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux Etats-Unis.

A propos de Méthanor

Méthanor a pour objet de financer des unités de méthanisation agricole en partenariat avec des PME agricoles et de valoriser le biogaz produit.

La méthanisation agricole apporte une solution industrielle aux exigences environnementales en transformant par fermentation la matière organique en biogaz. Le biogaz est ensuite utilisé pour générer de l'électricité par combustion et pour produire de la chaleur.

L'électricité produite est revendue à EDF dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement et bénéficie de tarifs de rachat garantis pendant 15 ans. Ces contrats de rachats garantis par EDF permettent d'offrir à Méthanor un rendement sécurisé sur 15 ans.

Méthanor souhaite devenir rapidement un acteur clé de la méthanisation agricole en France.



Alternext, Code Isin: FR0011217710, Mnémo: ALMET

Contacts

MÉTHANOR

contact@methanor.fr 7,rue Greffulhe 75008 Paris T:01 40 15 61 77

RETROUVER TOUTE L'INFORMATION SUR WWW.METHANOR.FR

